

## INFO-ASSURANCE (POMPIERS)

La personne qui prend sa retraite doit communiquer avec Mme Manon Doyle (poste 5878) au Service des ressources humaines, afin de prendre les dispositions nécessaires à la poursuite de la protection d'assurance groupe.

### DE LA DATE DE LA RETRAITE JUSQU'À 65 ANS

#### 1. Assurance vie de base

Prime payée par la Ville

- ½ du salaire annuel au moment de la retraite. Chaque 1<sup>er</sup> janvier subséquent, votre montant d'assurance-vie diminuera de 10% du montant d'assurance-vie à votre 1<sup>ère</sup> journée de retraite. Le montant minimum d'assurance-vie est de 5 000,00\$. À votre 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance, le montant d'assurance-vie sera de 5 000,00 \$.
- pour les personnes à charge, il n'y a plus de couverture.

#### Assurance vie additionnelle

- se termine et pourrait être transformée en assurance privée pour l'employé (e) seulement.

#### 2. Assurance médicaments :

Prime payée moitié/moitié avec la Ville

- **obligatoire** jusqu'à 65 ans si non couvert par un autre régime dont celui du conjoint. Même couverture que pendant la période d'emploi.

#### 3. Assurance maladie, voyage et soins dentaires (facultative) :

Prime payée moitié/moitié avec la Ville

- même couverture que pendant la période d'emploi.
- **La décision de ne pas adhérer au moment du départ à la retraite ou de cesser d'adhérer avant 65 ans, est une décision irrévocable.**

#### 4. En cas de décès du retraité :

- La couverture d'assurance dentaire prend fin.
- La couverture d'assurance médicaments, maladie et voyage, pour le conjoint et les enfants à charge est maintenue, sans prime à payer, pendant 24 mois après le décès, sans dépasser la date à laquelle l'assurance du retraité aurait pris fin (65 ans).

#### 5. Coûts :

La prime sera déduite directement sur votre rente de retraite chaque mois :  
(Ces montants représentent la moitié du coût l'autre étant payée par Laval)

TAUX MENSUELS 2023	INDIVIDUEL	FAMILIAL
<input type="checkbox"/> MÉDICAMENT	76,14 \$	181,94 \$
<input type="checkbox"/> MALADIE	57,56 \$	145,52 \$
<input type="checkbox"/> DENTAIRE	27,95 \$	69,82 \$
<b>TOTAL</b>	<b>161,65 \$</b>	<b>397,28 \$</b>

### À COMPTER DE 65 ANS

#### 1. Assurance vie :

- la personne retraitée conserve un montant d'assurance vie de 5 000 \$.

#### 2. Assurance médicaments :

- **facultative** et à un coût plus élevé que celui de la RAMQ et avec la même couverture que la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec).

#### 3. Assurance maladie, voyage et soins dentaires

- protections terminées, le retraité pourra lui-même s'assurer avec l'assureur de son choix.

**ASSUREUR :**

**DESJARDINS – SÉCURITÉ FINANCIÈRE**  
**200, avenue des Commandeurs**  
**Lévis (Québec) G6V 6R2**  
**Pour info : 1-866-998-7248**